

BUREAUX : RUE N. N., 1

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez le bureau du journal, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée; à Paris, chez M. Havaas, Laffitte-Bullier, 4, Clo place de la Bourse; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 29, 5 11, 6 45, 7 33, 8 32, 9 23, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35, s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 05, 7 21, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 1 13, 1 42, 5 49, 7 12 0

BOURSE DE PARIS	
DU 17 DÉCEMBRE	
3 0/0	57 90
4 1/2	83 75
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 05
Emprunt 1871	92 95
DU 18 DÉCEMBRE	
3 0/0	57 90
4 1/2	83 60
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 00
Emprunt 1871	92 90

ROUBAIX, 18 DÉCEMBRE 1873

A la suite des événements politiques et militaires de la période 1870-1871, l'Assemblée nationale, vivement émue du nombre considérable des promotions faites dans l'ordre de la Légion d'honneur, résolu de mettre un frein à cette multiplication du ruban rouge. Une loi, votée le 25 juillet 1873, édictait, on se le rappelle, que dorénavant, les nominations nouvelles n'auraient lieu qu'au fur et à mesure des extinctions et seulement dans la proportion de deux vacances pour une nomination. Cependant aujourd'hui M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce vient de déposer un projet de loi tendant à autoriser le Gouvernement à déroger aux dispositions restrictives de la loi du 25 juillet 1873. Loin de nous élever contre le projet de l'honorable M. Deseilligny nous ne saurions trop applaudir à la haute pensée qui a guidé son auteur, et nos lecteurs ratifieront certainement notre approbation en apprenant que cette « exception » légale permettra au Gouvernement de récompenser ceux de nos compatriotes qui ont concouru aux splendeurs de l'Exposition universelle de Vienne.

Après les désastres qui ont frappé notre pays, près de six mille fabricants français ont tenu à honneur de prouver à Londres et à Vienne que, malgré ses malheurs, la France est encore la grande nation. Le jury international a largement reconnu la suprématie de l'industrie et des beaux-arts français, mais que seraient toutes ces distinctions, si la patrie n'y ajoutait la sanction suprême: une nomination ou une promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur? L'Assemblée nationale accueillera favorablement, nous n'en doutons point, le projet de M. Deseilligny; nos industriels pourront ainsi montrer à l'étranger que même aux époques de deuil national, la France sait récompenser le mérite et honorer, même par des lois exceptionnelles, les vaillants pionniers du progrès industriel et artistique.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 17 décembre 1873.

Je vous ai signalé, hier, les importantes réformes à exécuter dans l'instruction publique; elle contient un trop grand nombre de professeurs qui, sous prétexte d'enseigner le progrès, ne cessent de pervertir l'esprit de la jeunesse. Le Journal des Débats nous donne aujourd'hui le discours d'ouverture

prononcé au collège de France par un des juifs libres-penseurs qui rédigent ce journal, sous prétexte de traiter du droit de la nature et des gens. M. Franck attaque la religion catholique qu'il accuse de dégénérer en idolâtrie, de céder à l'esprit de parti, de désertier les temples pour l'arène des passions politiques. Le professeur va prendre dans une brochure de M. de Ségur une phrase pour essayer de faire croire que le clergé catholique est contraire aux institutions modernes, et M. Franck a soin d'indiquer que cette brochure est suivie d'une chaleureuse approbation de M. le comte de Chambord. Plus loin, le même professeur cite encore une phrase de la lettre de M. le comte de Chambord, du 27 octobre, afin de persuader à ses crédules auditeurs que le chef de la maison de Bourbon espère à rétablir le droit divin d'un gouvernement absolu. Voilà pour quelle mission l'Etat, avec l'argent des contribuables catholiques, paye les professeurs juifs et libres-penseurs! Nous savons que les chaires du collège de France jouissent particulièrement d'un certain privilège de critique indépendante. Mais ne semble-t-il pas que M. Franck abuse un peu de ce privilège, en dirigeant contre le clergé, les catholiques, contre M. le comte de Chambord et ses amis de vieilles et ridicules accusations cent fois réfutées. Ce professeur reproche au clergé de mêler la politique à la religion; et de quel droit M. Franck mêle-t-il la politique du jour à un cours donné sur les principes généraux qui régissent les rapports des nations? C'est un devoir pour le ministre de l'Instruction publique de rappeler MM. les professeurs de l'Etat à plus de modération et à ne pas faire de leur chaire une tribune pour exciter les plus détestables passions.

Le Gouvernement a envoyé, dit-on, à l'examen du Conseil d'Etat, un projet de réforme électorale; d'après ce projet, il y aurait, assure-t-on, deux millions cinq cents mille électeurs de rayés. Mais il s'agirait de savoir si cette radiation doit porter, en plus grand nombre, sur les conservateurs ou sur les radicaux?

Il est toujours question de donner à M. le duc d'Aniane une position exceptionnelle à la tête de l'armée, comme la position occupée par le duc de Cambridge en Angleterre.

On répand le bruit que le duc d'Audiffret-Pasquier, qui s'est beaucoup occupé des questions militaires, serait prochainement nommé ministre de la guerre. Cette nouvelle a grand besoin de confirmation, car ce serait beaucoup de trois ducs dans un seul cabinet.

On dit à Versailles que les députés ne prendront pas de vacances à Noël, afin de pouvoir terminer le budget et voter la loi des maires avant la fin de l'année; les séances seraient suspendues pendant presque tout le mois de janvier.

P. S. — La Commission constitutionnelle a continué aujourd'hui le débat sur l'organisation du suffrage universel. Plusieurs systèmes ont été mis en avant. Cette discussion peut durer longtemps encore.

La Commission des maires a voté un article additionnel qui décide que les maires ne pourront être nommés à 25 ans; il faudra qu'ils soient électeurs dans la commune et inscrits au rôle de l'une des quatre contributions. La discussion du projet de loi a été fixée à lundi.

La Commission du budget a adopté l'amendement de M. Lambert de Sainte-Croix, relatif aux 300 mille francs destinés à donner des fêtes à l'Élysée, cet hiver.

DE SAINT-CHÉRON.

Les opinions de M. Marcou, député

Voici ce que M. Marcou, le nouveau député de l'Aude, écrivait dans son journal la *Fraternité*, pendant la Commune, à la date du 20 mai 1871:

Versailles a attaqué Paris, il a lancé contre nous ses agents de police, qui crient: « Vive l'Empereur! » ses chouans et ses Bretons qui portent le drapeau blanc en criant: « Vive le Roi! »

Les bataillons parisiens, tenant haut et ferme le drapeau rouge, emblème du travailleur, ont repoussé les HORDS DE VERSAILLES au cri de: *Vive la République! VIVE LA COMMUNE!*

D'un côté, vous avez la première ville du monde qui lutte avec un héroïsme admirable pour le triomphe de la République, c'est-à-dire pour la transformation politique et sociale de l'humanité; de l'autre, une armée excitée par des généraux décebristes dont le but évident est de fonder, sur les ruines de Paris, une monarchie quelconque. A Paris sont debout et meurent les héros de la justice et de la civilisation, la sainte phalange de la République. A Versailles, tremblent dans leur peau les séides de Bonaparte, les transfuges de la démocratie, les souteneurs d'Henri V et les parlementaires affamés de portefeuilles et de décorations. Toute cette bande a pour chef un vieux ramolli (M. Thiers) qui a livré la France et la République à M. de Bismarck et qui attend que Paris soit devenu un monceau de débris et de cadavres pour se faire décerner les honneurs divins dans les palais du Monarque Soleil!

Plus tard on lisait dans le numéro du 24 mai 1871:

Jour de deuil pour les uns, jour d'allégresse pour les autres! Paris est vaincu, le foyer de la démocratie française est vaincu!

Réjouissez-vous, monarchistes de la branche aînée et de la branche cadette des Bourbons; serviteurs dévoués de l'Empire, la curée est aussi à votre portée. *L'hallali* vient de sonner pour tous les chiens de basse-cour. Disputez-vous la proie: à la bête morte, arrachez-vous en les lambeaux sanglants!

Hosanna! Gloria in excelsis! Le Pape va rentrer en pleine possession de ses domaines. Les mécréants de la libre-pensée ne tarderont pas à expier leurs forfaits. *La nuit va étendre son voile sur les intelligences.*

Relevez ta tête, généraux vaincus par l'étranger! Vous venez de remporter une grande victoire. Vous avez retrouvé la plus belle de vos armées POUR VAINCRE LES ENFANTS DE LA FRANCE.

Est-ce clair?

Le maréchal Bazaine à Trianon.

Depuis la condamnation, certaines mesures de police ont été prises par l'autorité pour assurer contre toute éventualité la garde du prisonnier de Trianon. Les ordres nouveaux émanent de la direction des prisons au ministère de l'Intérieur — car on sait qu' aussitôt le prononcé du jugement, l'autorité militaire s'efface devant l'autorité civile, qui reste seule chargée de l'exécution de ce jugement. — Légalement, la garde du maréchal devrait donc rentrer dans le service du directeur des prisons de Seine-et-Oise, comme celle de tout autre condamné; aussi fut-il d'abord question de donner au prisonnier les surveillants civils. Mais d'une part Trianon n'offre guère de sécurité contre une tentative d'évasion, et quelques gardiens n'auraient point suffi à assurer le service; d'autre part, les communications tolérées avec le dehors aggravaient singulièrement la responsabilité de ces mêmes gardiens. Aussi dut-on renoncer à cette idée,

et se contenter de doubler la garde du maréchal, qui se compose aujourd'hui d'une compagnie de cent hommes, sous le commandement du commandant Luccioni.

Les mesures de rigueur prises par l'autorité civile concernent les rapports du prisonnier avec le dehors. Dès le lendemain de la condamnation, un grand nombre de visiteurs se présentèrent à Trianon; mais on ne laissa pénétrer personne; la consigne nouvelle exigeait, pour arriver auprès du maréchal, un ordre émanant du ministère de l'Intérieur. Ajoutons que le ministère s'est montré très-avare de permissions, et qu'à quelques rares exceptions près, parmi lesquelles nous pourrions citer MM. Rouher, Piétri et quelques notabilités du parti bonapartiste, l'évêque de Versailles, M. Lachaud, le colonel Villette, la femme et les enfants du maréchal, toutes les demandes ont été rejetées. Les heures de visite sont réglementées; repas et promenades, tout est réglementé. Tout ce qui parvient au maréchal: lettres, journaux et nourriture est soigneusement contrôlé. Deux officiers de gendarmerie, qui se tiennent dans l'antichambre, sont chargés de surveiller l'exécution des ordres donnés par l'autorité civile. Un cordon de sentinelles veille nuit et jour, le fusil chargé, à la porte et sous les fenêtres du maréchal. Après six heures du soir, si une fenêtre venait à s'ouvrir et que le prisonnier tentât de s'évader, ordre de tirer après sommation non suivie d'effet.

Le maréchal se lève à sept heures et se met au travail. Ce travail est une sorte d'inventaire de ses biens, de liquidation de sa fortune, de règlement de ses affaires; aussi la table est-elle surchargée d'actes notariés, de titres, etc. On voit, en effet, que le condamné est dépossédé de l'administration de ses biens et que cette administration va être confiée à un curateur. Plusieurs hauts personnages se sont déjà offerts pour remplir ces délicates fonctions; plusieurs noms ont été mis en avant, ceux de M. Piétri, du colonel Villette, du frère du maréchal sous la direction des conseils du maréchal, notaire, avocat et avoué.

La tenue du maréchal est également toute bourgeoise: il porte d'ordinaire pantalon large, jaquette grise très ample, chapeau de feutre mou à la large bord. Les heures de promenade sont réglementées; le maréchal est accompagné des deux officiers de gendarmerie mobile; des sentinelles sont posées sur le passage des promeneurs. Le maréchal use assez rarement, au surplus, de cette permission.

L'heure des repas a été également fixée par l'autorité: à dix heures un quart et à cinq heures un quart, quelques hommes de garde viennent de Trianon au restaurant du Rocher de Cancale chercher chaque jour le déjeuner et le dîner du maréchal, et escortent le garçon depuis l'avenue de Saint-Cloud jusqu'à Trianon. Là, ce dernier dépose dans l'antichambre les aliments qui sont examinés avant d'être livrés au maréchal.

Tout ce qui concerne la nourriture du prisonnier a été réglé par l'intendance; les frais en sont réglés à la charge de l'Etat.

Le prisonnier n'a qu'une seule personne auprès de lui; c'est son valet de chambre; aussi les repas sont-ils servis en double.

Un détail assez curieux et qui témoigne du redoublement de sévérité qui a suivi la condamnation. Le soir du jugement, le maréchal voulut retenir M. Lachaud à dîner, le défenseur accepta l'invitation, et l'on fit ajouter au Rocher de Cancale, et l'on fit arriver à Trianon, les ordres nouveaux: on fit reprendre au garçon du restaurant le dîner supplémentaire, et M. Lachaud ne dina pas à Trianon ce soir-là.

Malgré sa grande énergie, le prisonnier,

livré à lui-même, a des moments de prostration et d'abattement; alors son visage pâlit, malgré lui, de lugubres impressions. Quand l'heure de la visite de sa femme et de ses enfants arrive, il a retrouvé assez d'énergie pour leur sourire au milieu de leurs larmes. A cinq heures du soir, on se sépare. Le dîner est à cinq heures et demie; après le repas, le maréchal fume, lit quelques journaux, travaille jusqu'à dix heures et se couche.

Le départ du prisonnier de Trianon, malgré les affirmations de quelques journaux qui l'annoncent comme très prochain, n'est point encore fixé, et nous croyons tenir de la meilleure source qu'il ne s'effectuera pas avant le 10 janvier prochain.

On aura beau faire, l'esprit chauvin, c'est-à-dire le patriotisme outré, ne disparaîtra jamais du caractère français. Nous serons toujours la nation guerrière, ou plutôt belliqueuse; et même au milieu des plus grands revers, nous trouverons des mots pour nous consoler.

Le *Charivari* a parfois des dessins qui traduisent la pensée du moment d'une manière typique.

Grévin, qui n'a pas son égal pour représenter avec son fin crayon les petites femmes d'aujourd'hui, se laisse aller parfois à traiter des sujets plus graves et entrant carrément dans le domaine de la politique.

Hier il eu montre peu et il n'en dit pas long, mais c'est ce qu'on appelle tapé. On voit, accrochés contre un mur, un demi-douzaine de drapeaux français, et planté devant eux et les regardant du coin de l'œil, un soldat prussien.

Tarteille!... dit-il, c'est très bruyant fraie que nous n'en avons bas bris un seul!

Non, ils n'ont pas pris de ces glorieux drapeaux; ils sont venus les chercher dans un magasin, et ils s'en parent tout de même. Tandis que nous, les vaincus, nous en avons arraché un après une lutte effroyable, un seul, hélas! sans compter, bien entendu, le fameux guidon de Garibaldi dont on n'a jamais su le fin mot.

Mais à quoi bon se montrer chauvin, lorsqu'on assiste à des défaillances morales comme celles que nous a révélées l'élection de M. Marcou dans l'Aude. En vain on a cité, avant le scrutin, des articles publiés par lui à l'heure même où nos braves troupes, combattant sous le drapeau tricolore, étaient victorieuses de la Commune.

« Les bataillons parisiens, écrivait M. Marcou, tenant haut et ferme le drapeau rouge, emblème du travailleur, ont repoussé les hommes de Versailles aux cris de: Vive la République! vive la Commune! »

Je ne sais pas où nous allons, et l'abîme est vraiment sous nos pieds, car je doute que les travailleurs véritables trouvent jamais le travail à l'ombre du drapeau rouge.

Que l'on nomme M. Calmon, je le veux bien; quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise, c'est un conservateur, en ce moment dévoyé par ambition, et qui n'arborera jamais le drapeau rouge; mais si toute la France venait à imiter les électeurs de l'Aude, comme cela est malheureusement à craindre à présent, dans l'état de désarroi où sont tous les esprits, il y aurait à désespérer.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 17 décembre

La séance est ouverte à deux heures 45 minutes, sous la présidence de M. Buffet.

La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

M. le comte Jaubert annonce que la commission chargée de présenter deux candidats

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 19 DÉCEMBRE 1873

— 2 —

LE Mariage du Trésorier

par M^{me} Claire de Chandeneux.

XIII

La lutte était cruelle. Revoyait-elle, en une vision rapide, sa jeunesse heureuse, la tendresse aveugle de sa mère, le grand cœur du Colonel? Tout ce passé d'honneur qu'elle avait compromis en public et qu'elle menaçait de repudier en secret. Se dressait-il devant son esprit troublé pour y jeter une irrésolution suprême? et l'attendrissement qu'elle s'efforçait de vaincre était-il un souvenir, un regret ou un remords.

Mlle Olympe haussa les épaules avec philosophie, car elle se rappelait que ses premières maîtresses ne faisaient pas tant de façons.

Tout à coup, Judith de Clarande passa les deux mains sur son front comme pour en bannir à jamais des sentiments condamnés à périr.

— Faites entrer M. Gilmérin, dit-elle d'une voix âpre, et mettez deux couverts.

XIV

Au retour de la belle saison, Valérie, consentit à revenir à Vincennes, mais ce fut pour y continuer le genre de vie monotone qu'elle avait adopté. Sous prétexte de mauvaise santé, — et sa blanche figure triste donnait beaucoup de vraisemblance à cette assertion, — elle tint close la porte, jadis si hospitalière, de la villa Gilmérin.

L'enfant rieuse était devenue farouche, repliée sur elle-même et assez maîtresse de ses impressions pour n'avoir pas prononcé une seule fois le nom de Maucler.

— Quelle tête! disait M. Gilmérin avec ébahissement, quelle tête!... C'est à dire sa mère ressuscitée; elle me boudait un mois entier si je faisais une bêtise, et ma petite sœurnoise fait rudement expier à cet étourdi de trésorier quelque sottise que j'ignore.

Du reste, n'eût-elle été la tristesse de sa fille, le digne homme n'éprouvait qu'un regret très-médiocre d'une rupture qui mettait à néant des projets dont il n'avait pas eu l'initiative.

Au commencement de l'année 1870, des rumeurs belliqueuses agitaient la France. On parla de guerre avec la Prusse, et ce fut à cette expectative un frémissement patriotique dans toutes les classes de la société.

L'armée s'appêta au départ avec cette superbe insouciance du danger qui fait des héros et souvent des martyrs.

L'enthousiasme ne se calcule pas. On ne se demanda pas si la France était prête et si la lutte ne serait pas disproportionnée; on voulut croire aux promesses tombées de haut et on ne rêva que victoires.

Les officiers du 23^e bataillon de chasseurs à pieds espéraient faire la campagne du Rhin et se mirent en mesure de partir au premier signal avec l'entraîn traditionnel que ce corps d'élite avait déployé dans la campagne du Mexique.

Ces bruits arrivèrent jusqu'à Valérie. Elle eut un amer sourire.

— Il y en a qui ne partiront pas, dit-elle à M^{me} Dubois, cela pourrait contrister leur entourage.

La gouvernante, qui comprit à demi mot, baissa silencieusement la tête.

Ce jour-là même, arriva à l'adresse de Mlle Gilmérin une lettre d'une écriture inconnue qui portait le timbre de la poste de Saint-Mandé.

La vue du timbre mit tout d'abord un éclair dans les yeux de la jeune fille, qui n'ouvrit cependant la lettre qu'avec la lenteur désenchantée qu'elle apportait à toute chose. Ce n'étaient que quelques lignes tremblées où l'on déchiffrait péniblement ces mots:

« Je crois que je vais mourir, Made-moiselle, et je voudrais vous dire comment il se peut faire que les grands dévouements aient parfois l'apparence des grandes fautes. Je ne puis plus aller à vous; c'est à moi, je vous en conjure, mais hélas! vous

si vous pouvez vaincre la répulsion que vous inspire

Albertine DE MAUCLER.

Chaussée de l'Étang, à St-Mandé.

La jeune fille ferma les yeux pour mieux se recueillir et comprendre. Un tel nom au bas d'une telle lettre était le comble de l'audace ou cachait quelque mystère de famille. A quelle supposition s'arrêter?

Mme Dubois, qui, depuis quelques mois, avait été promue à la dignité de confidente, fut priée de donner son avis à la tremblante Valérie dont toutes les émotions se réveillaient douloureusement.

Le simple bon sens de la bonne dame le servit mieux que l'imagination inventive de son élève.

— Cette personne, dit-elle, qui connaît vos sentiments, — sa démarche le prouve — ne saurait prendre en vous écrivant un nom qu'elle n'aurait pas le droit de porter.

— Eh quoi!... elle serait mariée? s'écria Mlle Gilmérin avec explosion.

— Si elle était devenue la femme légitime, avouée de M. de Maucler, poursuivit la gouvernante avec calme, dans quel but vous appeler près d'elle, remuer un passé honteux et réveiller des souvenirs qu'elle doit désirer anéantir à jamais.

— Mais alors?... si ce n'est pas la femme...

— Cello qui signe Albertine de Maucler ne peut être que la proche parente

du trésorier.

— Sa sœur?... interrompit Valérie hale ante.

— Très-probablement sa sœur, conclut paisiblement Mme Dubois.

Si Mlle Gilmérin n'eût pas été si durement éprouvée par la désillusion, elle eût suivi sa première impulsion et couru vers Saint-Mandé, où la poussaient la curiosité, la crainte, peut-être même un reste d'amour.

Mais elle avait été broyée, et son cœur n'admettait plus sans hésitation la plus légère espérance. Ce fut donc posément, longuement, après des réflexions sérieuses que nulle passion ne troublait plus, qu'elle se résolut à la démarche insolite qu'on osait réclamer de sa bonne volonté.

Sans mère pour la diriger, n'ayant pas de confiance dans le faible jugement de M. Gilmérin, elle était émancipée par le seul fait de son isolement moral et ne prenait plus conseil que d'elle-même.

(A suivre).

Apprentis-Compositeurs

On demande des Apprentis-Compositeurs à l'imprimerie de ce journal.

Demi-ouvrier papetier

On demande, à l'imprimerie de ce journal, un demi-ouvrier papetier.